



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025-06-44

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec l'Association Cultures du Cœur des Alpes du Sud 04-05 pour des ateliers d'écriture avec mise à disposition gratuite d'un espace à la médiathèque André-Roman

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'ateliers d'écriture à la médiathèque André-Roman sis au 6 avenue Paul Arène -04200 SISTERON - par l'association Cultures du Cœur des Alpes du Sud 04-05, représenté par sa présidente Edith Chouraqui dont le siège est au 2 place Delphine de Signe – 04700 PUIMICHEL.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention de partenariat.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur des Alpes du Sud 04-05 citée ci-dessus, pour la mise en place d'ateliers d'écriture à la médiathèque André-Roman, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions des ateliers.

Ces ateliers d'écriture auront lieu le 3^{ème} vendredi de chaque mois du mois d'octobre 2025 au mois de juin 2026 inclus.

La convention prendra effet à compter de la date de la signature par chacune des parties.

ARTICLE 2 : L'association Cultures du Cœur prend en charge seule tous les frais liés aux ateliers (intervenants et matériel).

La Mairie laisse à disposition de l'association **gratuitement** une salle ou espace de la médiathèque.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Edith Chouraqui, représentant l'association Cultures du Cœur des Alpes du Sud 04-05.

Fait à SISTERON, le 11 septembre 2025

Le Maire,
Daniel SPAGNOU